



Mme Marisol TOURAINE  
Ministre des affaires sociales et de la Santé  
14 avenue Duquesne - 75350 Paris 07 SP

Mme Michèle DELAUNAY  
Ministre déléguée, chargée des Personnes âgées et de l'Autonomie  
14 avenue Duquesne - 75350 Paris 07 SP

Mr Benoît HAMON  
Ministre délégué, chargé de l'Economie sociale et solidaire et de la Consommation,  
139 rue de Bercy - Télédéc 146 - 75572 paris Cedex 12

Mesdames, Monsieur, les Ministres

Depuis la mise en œuvre du plan « Borloo » sur les services à la personne en 2005, les entreprises privées investissent le secteur de l'aide à domicile. Alors que ce secteur est en difficulté de financement, elles l'estiment porteur de profits. Ces profits seraient obtenus à la fois sur le dos des personnes en perte d'autonomie et sur le dos des salarié(e)s. Profitant des difficultés rencontrées par les associations et des choix politiques faits par certaines collectivités locales, ces structures à but lucratif se multiplient partout en France.

Plusieurs éléments récents sont révélateurs de l'investissement du secteur privé dans le champ de l'aide à domicile, y compris en direction des personnes âgées dépendantes, par exemple la récente reprise de l'activité de l'association SAM AREPA par la société privée « Bien à la maison », ou encore le fait que le MEDEF s'investisse sur le champ du particulier employeur.

Le même constat est fait d'ailleurs dans le domaine des maisons de retraite, avec la création ou le rachat de structures pour personnes dépendantes, par des sociétés privées, les derniers chiffres montrant que ce secteur est particulièrement lucratif.

Le secteur associatif place l'homme comme finalité contrairement au secteur lucratif qui place la recherche de profits comme priorité. La CGT estime que l'aide à domicile ne doit pas relever de telles entreprises privées à but lucratif, si l'on veut maintenir la qualité des prestations, favoriser l'égalité d'accès à ces services, préserver et à plus forte raison améliorer les conditions de travail des salariés.

Nous constatons dans les départements que la situation se dégrade un peu plus chaque jour. De nombreux conseils généraux sont confrontés au dilemme posé par les choix politiques à faire pour financer les besoins en aide à domicile qui augmentent régulièrement. Les moyens mis en œuvre n'étant pas à la hauteur, mais les besoins étant croissants, ce sont les associations d'aide à domicile, qui encore actuellement fortement implantées sur ce champ d'activité, rencontrent de grosses difficultés, allant jusqu'au redressement judiciaire, et aux licenciements de salariés (Paris avec SAM AREPA, Finistère, Moselle, ...) ou de graves difficultés (Aube, Dordogne, Doubs, ...). Même des CCAS envisagent d'arrêter leur activité d'aide à domicile (Ville de Bruz).

La promesse du précédent Président de la République d'une grande loi sur le financement de la perte d'autonomie n'ayant pas été tenue, il est temps pour le nouveau gouvernement de s'atteler à ce chantier, afin de sécuriser ce secteur tant pour les salariés qui souhaitent des emplois stables et correctement rémunérés, des usagers qui ont besoin de qualité dans les aides apportées, que des structures qui demandent un financement et une professionnalisation à la hauteur des besoins, ou des collectivités territoriales qui veulent une vision à long terme.

Nous sommes à votre disposition pour vous rencontrer sur ce sujet, et souhaitons vivement que votre gouvernement prenne rapidement ce dossier en considération.

Nous vous prions de croire, Mesdames et Monsieur les Ministres, en l'expression de nos sentiments les meilleurs.

Fait à Montreuil, le 13 septembre 2012

Agnès NATON  
Responsable nationale de la CGT  
Membre du Bureau Confédéral de la CGT

Michel FAIVRE-PICON  
Responsable national de la CGT  
Responsable du collectif confédéral des Services aux Personnes